

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 438-53**

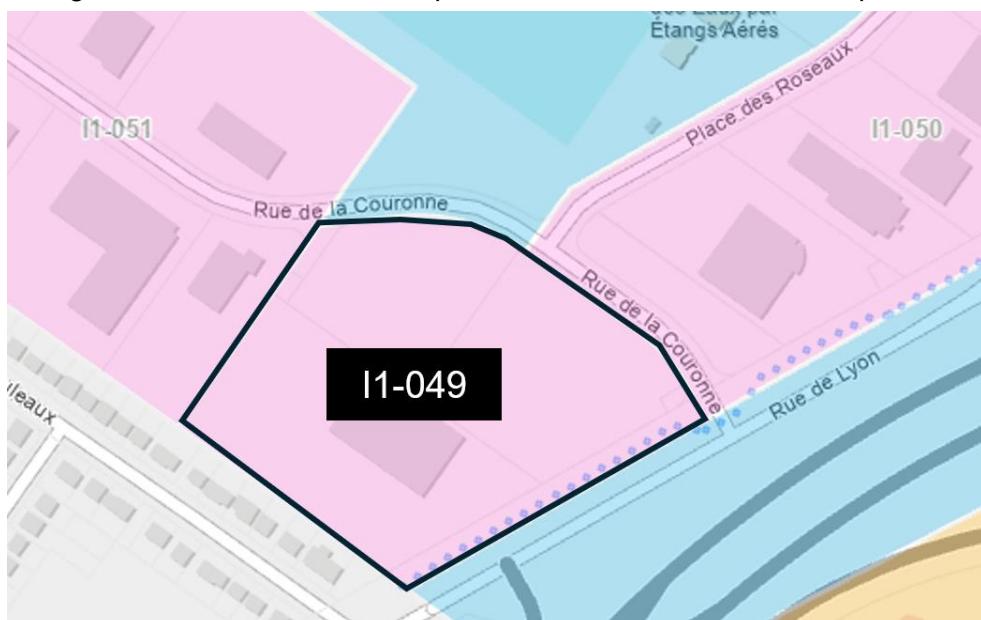
Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 438-53 qui modifie le règlement numéro 438 de la Ville de Repentigny.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 avril 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le premier projet de règlement numéro 438-53 intitulé :

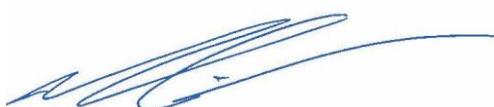
***Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 438 afin d'intégrer les dispositions concernant la cession de servitude contenues dans la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, ainsi que d'assurer la concordance au règlement 146-18 de la MRC de L'Assomption.***

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 29 avril 2025, à 19 h** à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville.
3. En résumé, ce règlement a pour objet de :
  - Remplacer la grille des spécifications de la zone I1-049 afin de retirer les usages de commerces artériels C2 et certains usages commerciaux spécifiquement permis afin d'assurer la conformité au règlement 146-18 de la MRC de L'Assomption;
  - Intégrer au règlement la possibilité pour la Ville d'accepter, comme contribution aux frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, la cession d'une servitude.
4. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
5. Pour toute information concernant ce projet de règlement, veuillez communiquer avec le bureau du greffier par téléphone au 450 470-3130 ou par courriel au [greffe@repentigny.ca](mailto:greffe@repentigny.ca).
6. Le projet de règlement numéro 438-53 ne comporte pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement vise la zone I1-049 pour l'article 1 et tout le territoire pour les autres articles.



Donné à Repentigny, ce 14<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2025.

Le greffier,



M<sup>e</sup> Marc Giard, OMA